

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 30 juillet 2021

Objet : **Avis de correction – version 9.0 du Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP**

AVIS DE CORRECTION

Veillez noter que des modifications ont été apportées à la version 9.0 du Guide de salubrité pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP (2021). Ces modifications ne s'appliquent qu'aux **concombres et aux poivrons destinés au marinage**. Les entreprises qui ne sont pas impliquées dans cette culture ne sont PAS affectées par cet avis de correction.

Les modifications concernent les exigences relatives aux fruits ou légumes approvisionnés dans la section 19.1 *Sélection et approvisionnement en fruits et légumes récoltés ou prêts à vendre*. Les concombres et les poivrons destinés au marinage (transformation avec une étape de destruction) ont désormais des exigences différentes pour les fruits ou légumes approvisionnés.

Il y a deux nouvelles exigences dans la section 19.1 qui stipulent :

POUR LES CONCOMBRES ET LES POIVRONS DESTINÉS AU MARINAGE (transformation avec une étape de destruction) :

- La personne responsable sélectionne ou achète des fruits et légumes récoltés auprès d'exploitations qui suivent un programme crédible de salubrité des aliments (par ex., des exploitations qui subissent un audit externe de salubrité des aliments, des exploitations qui effectuent un audit interne rigoureux).*
- La personne responsable n'accepte que les fruits et légumes récoltés qu'elle a sélectionnés ou achetés et qui sont accompagnés d'une preuve écrite (par ex., rapport d'audit) de l'exploitation audité (classez sous l'onglet : Autre).*

Les deux exigences suivantes ne s'appliquent plus aux concombres et aux poivrons destinés au marinage :

- *La personne responsable sélectionne ou achète les fruits et légumes récoltés ou prêts à vendre auprès d'exploitations qui ont complété avec succès l'une des options ci-dessous et demande une copie du certificat en vigueur :*
 - CanadaGAP*
 - Autre audit/certificat de salubrité des aliments effectué par une tierce partie et reconnu par l'industrie.*

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

- La personne responsable n'accepte que les fruits et légumes récoltés ou prêts à vendre qu'elle a sélectionnés ou achetés et qui sont accompagnés d'un certificat (un par saison, par fournisseur) (Classez sous l'onglet : Attestations/Certificats).

Des exemplaires mis à jour du Guide de salubrité pour les fruits et légumes frais sont disponibles sur le site Web à <https://www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/>.

La liste de contrôle de l'audit CanadaGAP sur le site Web a également été mise à jour pour refléter ces modifications. La question P1 sur la liste de contrôle de l'audit a été modifiée comme suit (voir le texte en rouge ci-dessous) :

<p>P1)</p> <p>S/O <input type="checkbox"/> Les fruits et légumes ne proviennent pas d'autres exploitations.</p> <p><i>Si des fruits et légumes proviennent d'une autre exploitation, choisir l'une des deux options ci-dessous :</i></p> <p>POUR TOUTES LES CULTURES À L'EXCEPTION DES CONCOMBRES ET DES POIVRONS DESTINÉS AU MARINAGE</p> <p>L'achat ou la sélection de fruits et légumes récoltés ou prêts à vendre s'effectue auprès d'exploitations certifiées par CanadaGAP ou auprès d'exploitations qui ont réussi un audit effectué par une tierce partie et obtenu une certification de salubrité des aliments reconnue par l'industrie.</p> <p style="text-align: right;">O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">INC <input type="checkbox"/></p>	Certificat en vigueur	<p>Si UN certificat est manquant, l'exploitation ne peut obtenir plus de 5/20.</p> <p><i>Pour les exploitations de courtage, le pointage n'est pas automatiquement 5/20 s'il manque des certificats. Le pointage peut varier de 1 à 19 points.</i></p>
<p>POUR LES CONCOMBRES ET LES POIVRONS DESTINÉS AU MARINAGE</p> <p>La sélection/achat de fruits et légumes récoltés se fait auprès d'exploitations qui suivent un programme crédible de salubrité des aliments?</p> <p style="text-align: right;">O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/></p>	Preuve écrite crédible	<p>Pour les concombres et les poivrons destinés au marinage SEULEMENT :</p> <p><i>Pas de demi-pointage, c'est tout ou rien. Une preuve écrite crédible peut être, par exemple, un rapport d'audit externe, une copie de l'audit interne, etc.</i></p>

La nouvelle exigence applicable **UNIQUEMENT** aux concombres et aux poivrons destinés au marinage est désormais un échec automatique. Ceci est indiqué par le texte surligné en jaune. Le nouvel échec automatique paraît également sur la page « Éléments entraînant un échec automatique » au début de la liste de contrôle de l'audit (page 6).

Pour toute question, communiquez avec nous à l'adresse info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.